

France Ruralités solutions



Etat d'avancement des mesures FR et animation des différents dispositifs d'appui aux territoires ruraux par la Direction ruralités de l'ANCT, en lien avec les Préfectures



Le Plan France ruralités

Axe 1

Un programme d'ingénierie à destination des communes rurales – Villages d'avenir

Axe 2

Un plan interministériel d'action dénommé « France Ruralités Solutions »

Axe 3

Une dotation de valorisation des aménités rurales

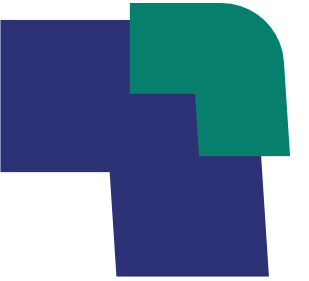
Axe 4

Un renfort d'attractivité avec la réforme des zones de revitalisation rurale (ZRR) => France Ruralités Revitalisation (FRR) à partir du 1^{er} juillet 2024



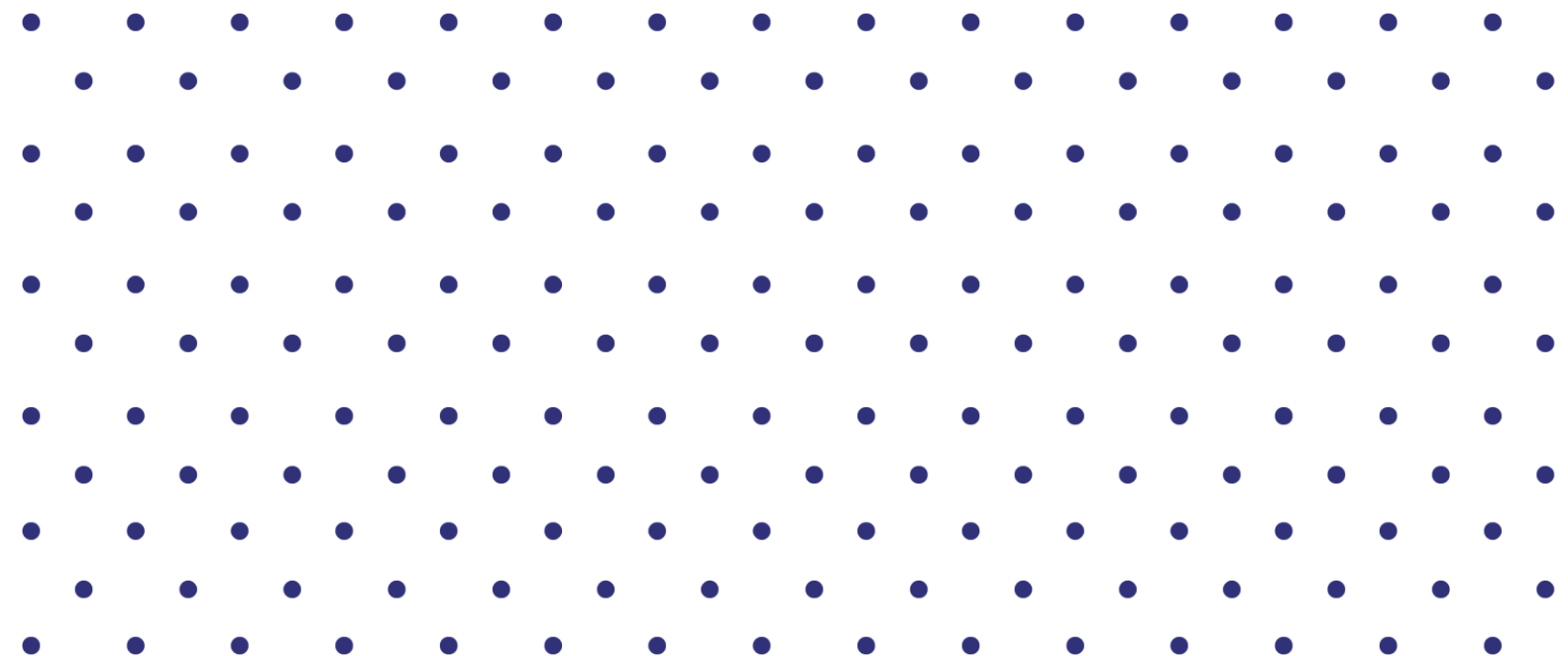
Annonces de la Première ministre le 15 juin 2023

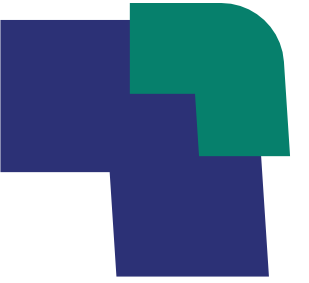
LES RURALITÉS, **AU COEUR** DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE



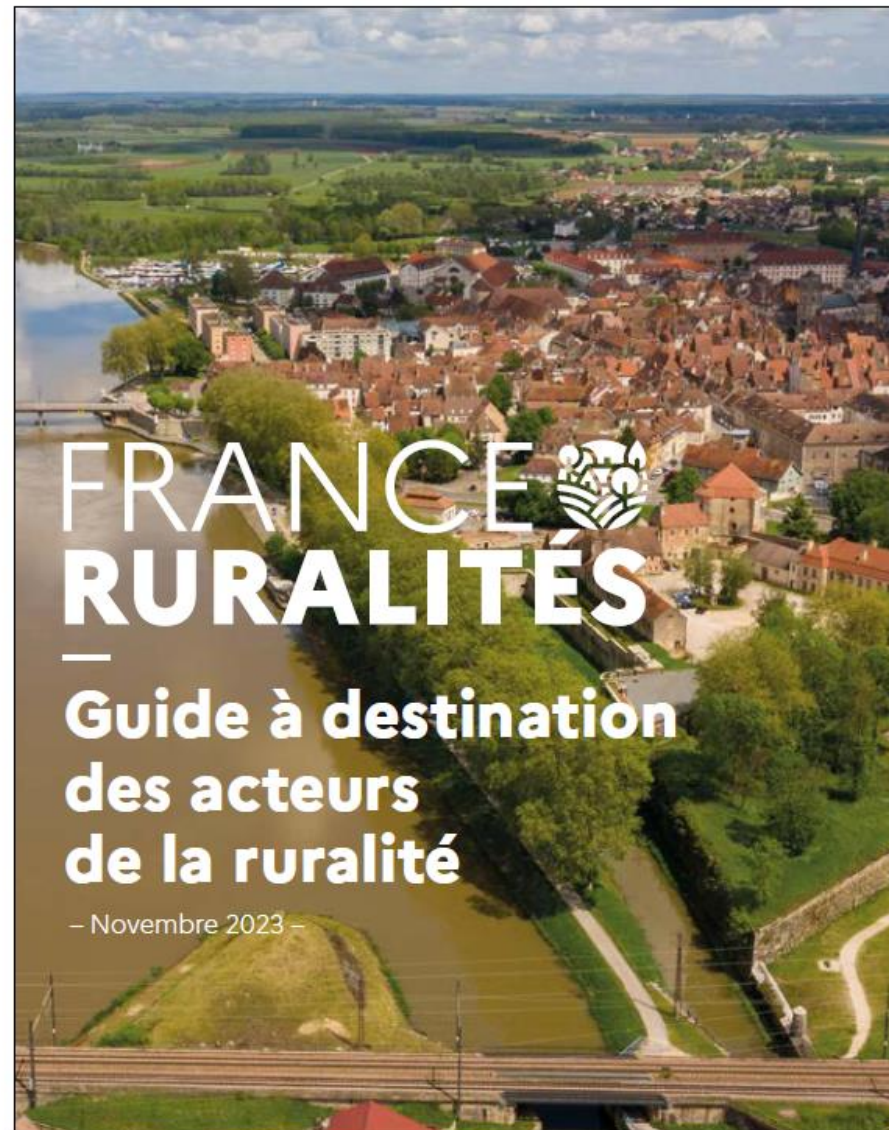
32 mesures pour améliorer le quotidien des habitants des territoires ruraux

**Santé, Logement, Mobilité,
Commerce, Education, Culture-
Patrimoine, Jeunesse, sécurité**





Un guide présentant les modalités de déploiement des mesures France ruralités



Je maintiens une offre de santé de qualité sur mon territoire

DÉPLOYER 100 MÉDICOBUS DANS LES TERRITOIRES RURAUX CONFRONTÉS À DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AUX SOINS

OBJECTIFS POURSUIVIS

Organiser une offre de médecine générale ou de spécialité itinérante quand aucune solution alternative n'est possible.

Concrètement, le medicobus est un véhicule équipé et agencé pour la consultation médicale.

BÉNÉFICIAIRES

➤ Patients en difficulté d'accès aux soins, en priorité sans médecin traitant (MT), en affection de longue durée (ALD), âgés

DÉPLOIEMENT

Afin d'apporter une **offre de soins de proximité** aux territoires ruraux avec des difficultés d'accès aux soins, n'ayant pas encore réussi par exemple à mettre en place une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) ou une autre forme d'exercice coordonné permettant de renforcer et de maintenir des professionnels physiquement présents, il est proposé d'organiser une offre de médecine générale ou de spécialité itinérante quand aucune solution alternative n'est possible.

Ce dispositif d'aller vers s'adresse aux personnes sans médecin traitant, au premier rang desquelles les personnes en affection longue durée, les personnes âgées. Il est une solution au besoin de soins de premier recours, lorsqu'aucune autre modalité n'est possible (téléconsultation conforme aux règles en vigueur, déplacement du patient...).

Cette offre doit s'entendre comme une organisation complémentaire à l'**offre de soins** existante pour réinsérer les patients dans un parcours de prise en charge et réaliser une consultation médicale de premier recours.

MODALITÉS DE FINANCEMENT /TYPE DE DÉPENSES ÉLIGIBLES (INVESTISSEMENT, INGÉNIERIE, FONCTIONNEMENT)

Le projet sera cofinancé par les acteurs locaux. Le FIR (fonds d'intervention régional) finance des actions et des expérimentations validées par les agences régionales de santé. Il pourra être mobilisé pour l'aide au démarrage et les charges de fonctionnement.

CONDITIONS/CRITÈRES D'ACCÈS À LA MESURE

- Projet situé dans les territoires ruraux au sens de la définition INSEE : cumulant faible densité médicale, territoires en ZIP (zone d'intervention prioritaire) ou ZAC (zone sous-dense en médecins) et forte proportion de patients en affection longue durée sans médecin traitant.
- Organisation complémentaire à l'**offre de soins** existante pour réinsérer les patients dans un parcours de prise en charge et réaliser une consultation médicale de premier recours.

COMMENT CANDIDATER

Une trentaine de projets a été lancée à l'**automne 2023** par les ARS. Une attention particulière a été portée au fait que le projet devait émaner avant tout des professionnels de santé, qui avaient à charge de se rapprocher des collectivités.

Une instruction en cours de rédaction viendra préciser les modalités de mise en œuvre et de déploiement de la mesure. Elle comportera notamment un cahier des charges type pour les AAP régionaux.

CONTACT

Votre agence régionale de santé (ARS)



Rappel des mesures mobilisables dès aujourd'hui 1/2

Santé – Contact ARS

Déploiement des medicobus : Une trentaine de Medicobus en fonctionnement ou en projet, deuxième vague de labellisation en juin prochain.

Doublement des maisons de santé (Objectif : 4 000 en 2027)

Couverture du territoire à 100% en CPTS

Sécurité – Contact brigade de gendarmerie locale

3500 enquêteurs environnementaux

Cybersécurité

Echanges mairies-parquet + Journée d'immersion

Guide sécurité

Education Jeunesse – Contact DASEN et CRIJ

Territoires Educatifs Ruraux

Vision à 3 ans sur la carte scolaire

1 250 Services civiques ruraux

Relais Info Jeunes dans les France Services

Labellisation de 3 000 places d'internat d'excellence

Sécurité – Contact Brigade de Gendarmerie et Parquet

3500 enquêteurs environnementaux

Cybersécurité

Guide sécurité

Echanges mairies-parquet + Journée d'immersion

Rappel des mesures mobilisables dès aujourd'hui 2/2

Mobilités : fonds Mobilités en zone rural – Contact DDT

Culture – Patrimoine – Contact DRAC

- Protection du patrimoine culturel rural
- Renforcement des contrats départementaux de lecture
- Soutien renforcé aux Micro folies
- Plan en faveur de l'ingénierie culturelle
- Rénovation des monuments aux morts

Habitat – Logement – Contact ANAH

- Accompagnement des collectivités rurales dans la mise en place des opérations de revitalisation du territoire (ORT) et de leur volet habitat valant opération programmée de l'habitat (OPAH)
- Prime sortie de la vacance

Volontaires Territoriaux en Administration – Contact Préfecture

Fonds **commerce rural** – Contact Préfecture

Rénovation des **monuments aux morts**

Service gratuit de renseignements juridiques et financiers - Rural Consult : 0970808809

Les mesures nouvelles disponibles:

Fonds lieu de **convivialité**

VTA – Expertise

Prime sortie de **vacance logement**

Les mesures non encore disponibles :

Guide **sécurité routière** (Disponible au Salon des Maires 2024)

Fonds **ESS**

Facilitation d'octroi de la **Licences IV**



ATTRACTIVITÉ ET SERVICES

Le Volontariat territorial en administration Expertise : Une mission d'ingénierie de 12 à 18 mois pour appuyer les collectivités rurales sur leurs projets de territoire

A destination de :

- ✓ Communes territoriales rurales (établissements publics de coopération intercommunale, communes)
- ✓ Sous certaines conditions, les syndicats mixtes, communes de densité intermédiaire, associations, pays et PETR

Recrutement : profil de plus de 30 ans justifiant de 10 ans d'expérience dans la thématique de la mission à laquelle ils candidatent.

Modalités de financement:

Le montant forfaitaire de l'accompagnement de l'Etat est de 30 000 euros.

Contacts : ANCT- Ruralités / vta@anct.gouv.fr



agence nationale
de la cohésion
des territoires



Je dynamise mon territoire

CRÉER UN LIEU DE CONVIVIALITÉ INNOVANT

Fond est doté de 2 millions par an, pendant trois ans. Les crédits sont déconcentrés et répartis selon le taux de ruralité du département (critère Insee).

favorisent les rencontres, la mixité, la coopération entre les acteurs et apportent un service de façon innovante, comme les cafés associatifs, les tiers lieux à but non lucratif, les lieux intergénérationnels, les lieux culturels saisonniers ou encore les espaces de jeux traditionnels du type ludothèque.

Sont éligibles au financement :

L'accompagnement à l'émergence de projets

La rénovation à hauteur de 50% des dépenses avec un plafond de 30 000 euros.

L'acquisition d'outils de gestion

Les frais de fonctionnement durant la première année.

Peuvent déposer des dossiers :

Les associations

Les collectivités territoriales rurales

Les sociétés coopératives d'intérêt collectif

Les collectifs d'acteurs relevant de l'ESS et sous forme de groupement solidaire.

France ruralités c'est aussi une meilleure connaissance des ruralités

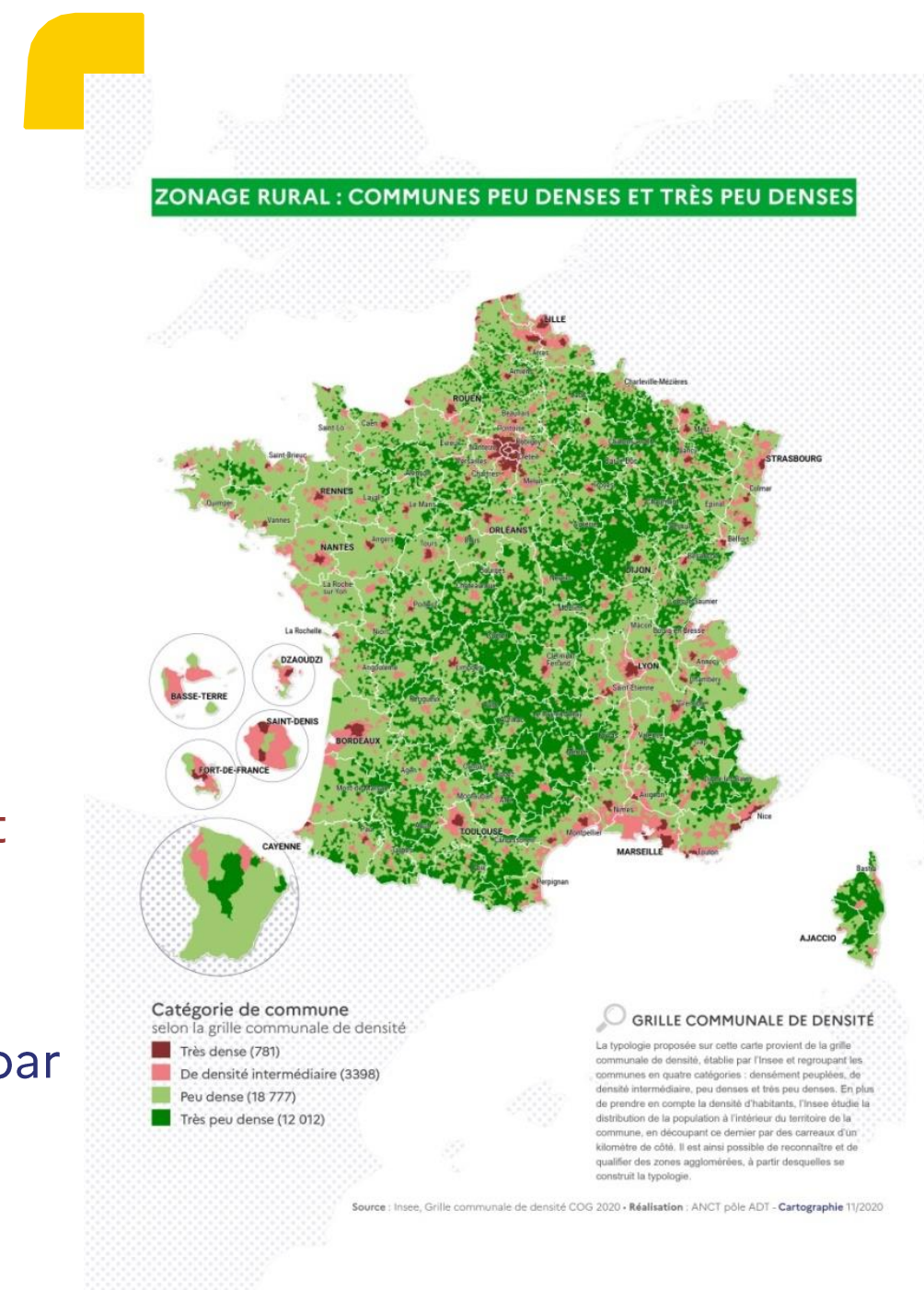
- Mieux prendre en compte la définition INSEE des ruralités

Étude sur la diversité des ruralités « [Typologies et trajectoires des territoires](#) »

Confiée à ACADIE/Magali TALANDIER

Prochainement un focus de 4 territoires sera proposé. L'objectif pédagogique est de montrer comment les données peuvent être utilisées et analysées à l'échelle d'un territoire.

- Un comité scientifique aux ruralités animé par des chercheurs et coordonné par le GIP EPAU



La mesure mobilité de France Ruralités Solutions

Porteurs

- **Autorité organisatrice de la mobilité locale** ou **compétent pour porter le projet de mobilité** au titre d'une autre compétence
 - Ou ayant une **délégation de compétence** équivalente

Nature des projets

- Élaboration d'une **stratégie mobilité / d'un plan de mobilité simplifié (PDMS) / assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)** en lien avec les études pré-opérationnelles des services ou projets cités dans le volet 2.
- Création d'un **service ou d'un bouquet de services** de mobilité de proximité

Nature des dépenses

- **Les coûts d'investissement :**
Travaux d'infrastructures dont aménagements cyclables, stationnement vélo, etc.,
Matériel roulant tels que l'achat de petits véhicules « verts » (électriques / à très faibles émissions) : navettes routières (voire fluviale ou maritime), véhicules pour l'autopartage, vélo / VAE, véhicules intermédiaires et véhicules utilitaires légers. Le soutien à l'achat de véhicules / engins est plafonné à 150.000 € HT par porteur de projet.
- **Les frais de fonctionnement** du service de mobilité (équivalent à deux années de fonctionnement maximum).



Je dynamise mon territoire

Assouplissement de la mesure Mobilité rurale

- ❑ **Eligibilité des communes** au titre de leurs compétences voirie et solidarité sociale, sans qu'elles n'aient besoin d'une délégation de compétence de l'AOM. Cela permettra de prendre en compte les projets du dernier km du type autopartage, transport à la demande etc.
- ❑ **Harmonisation du taux de subvention à 50%** minimum pour tous les projets. Le taux à 20% pour les EPCI AOM de second rang disparaît.
- ❑ **Pour les EPCI de second rang** (comcom ayant besoin d'une délégation de compétence de la région AOM), **plus d'obligation d'un accord écrit préalable de la région**. Il suffira d'un accord tacite : si la région ne répond pas dans un délai de 30 jours, la réponse sera considérée favorable.
- ❑ **Possibilité pour les associations de déposer des projets**, co-portés avec une collectivité compétente (donc commune, EPCI de second rang, EPCI AOM ou Région AOM).
- ❑ **Eligibilité de tous les villages d'avenir** à la mesure (avec le zonage ruralité des EPCI, 200 en étaient exclus).



Mesure mobilité

- 179 dossiers déposés
 - 47 acceptés
 - 8 non recevables

Montant alloué: 3,6 M

Un réseau d'acteurs essentiel : les sous-préfets référents ruralité

- **Référents ruralités départementaux** – Sous-préfets d'arrondissement nommés à la ruralité et point de contact dans les territoires
- **Feuilles de route départementales** pour la ruralité
- **Des webinars thématiques** référents territoriaux/référents nationaux au rythme de 1 à 2/mois
- **Des outils de partage des informations** pour suivre les mesures dans les différentes territoires.

Les besoins transversaux identifiés par les sous-préfets pendant les ateliers

Besoin de simplification des mesures
Besoin de rationaliser les dispositifs
Besoin de lisibilité sur les financements

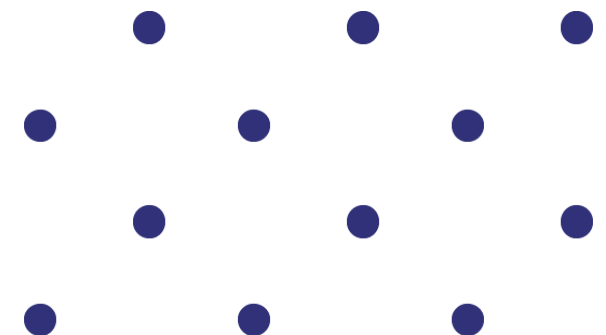
Des groupes de travail thématiques réunissant des sous-prefets ruralités

Logement, commerce, mobilité, culture, éducation/jeunesse



Le programme Villages d'avenir

Avril 2024



Le cadre du programme

- Le plan France Ruralités prévoit la mise en œuvre d'un programme d'ingénierie dédié nommé "Villages d'avenir", mis en œuvre par l'ANCT.
- Le programme est conçu pour permettre de mobiliser rapidement des ressources afin de faciliter la réalisation des projets des communes rurales à-travers un accompagnement en ingénierie.
- Pour mener à bien ce programme, l'instruction interministérielle prévoit le recrutement de 120 chefs de projet et la labellisation de communes pour bénéficier de l'accompagnement.

Villages d'avenir



Les communes Villages d'avenir

2 458 communes labellisées

7 500 projets (estimation)

Avancement du recrutement des chefs de projet

119 agents recrutés ou en cours
de recrutement (99 postes État,
20 postes CEREMA) dont 94 en
poste au 24 avril 2024

59 en préfecture, 29 en sous-
préfecture, 32 en DDT

Podium des thèmes des projets

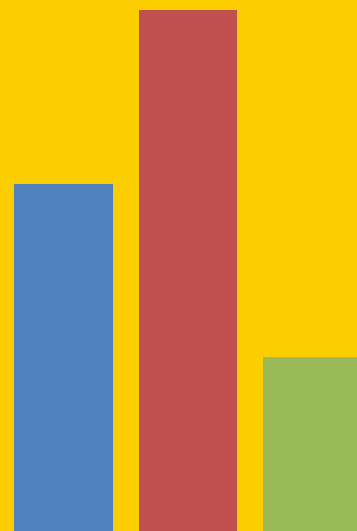
Villages d'avenir
1^{RE} VAGUE – LAURÉATS 2024

GOVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

an
ct agence nationale
de la cohésion
des territoires



- Transition écologique & biodiversité
- Réhabilitation de bâtiment
- Services et commerces de proximité

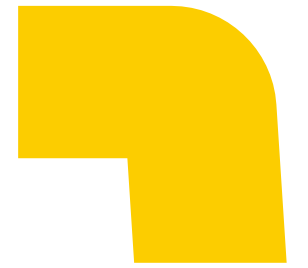




1

Les chefs de projet





Le profil des chefs de projet

- Âge moyen de 35 à 45 ans
- Entre 7 ans et 20 ans d'expérience en moyenne
- Formations diversifiées mais filières techniques majoritaires (ingénieur, architecte, génie de l'environnement, aménagement ...) ; des profils administratifs (IAE, ...)
- Une majorité des recrutés ont une expérience dans le public



L'accompagnement par l'ANCT

Par l'équipe Village d'avenir

- Formation en présentiel
- Entretien individuel
- Séminaires en région
- Accompagnement téléphonique et mail
- Webinaires thématiques
- Groupes de travail

Par le PICT et les CMT

- Conseil sur l'ingénierie
- Traitement et suivi des demandes

Le pilotage du suivi:

- Via l'outil Mon Espace Collectivité, la boîte fonctionnelle et les demande d'ingénierie
- Recueil et traitement des fiches projets, des fiches action et tenue d'un tableau de suivi catégoriel.

La formation des chefs de projet

En partenariat avec la Banque des Territoires et la SCET

En présence de Dominique Faure, ministre déléguée

Une formation pour :

- Sensibiliser les chefs de projet au contexte rural.
- Les outiller en terme d'ingénierie et autres ressources.
- Les aider à appréhender la diversité des projets à accompagner et leur posture de chef de projet.

Une première session les 13 et 14 février, à Paris (66 chefs de projet VA présents).

Une seconde session a eu lieu les 17 et 18 avril, à Paris (40 chefs de projet VA présents).

Une dernière session aura lieu en juin pour les derniers chefs de projet arrivés.

Une formation en présentiel complétée par des webinaires thématiques (financements européens, commande publique...)

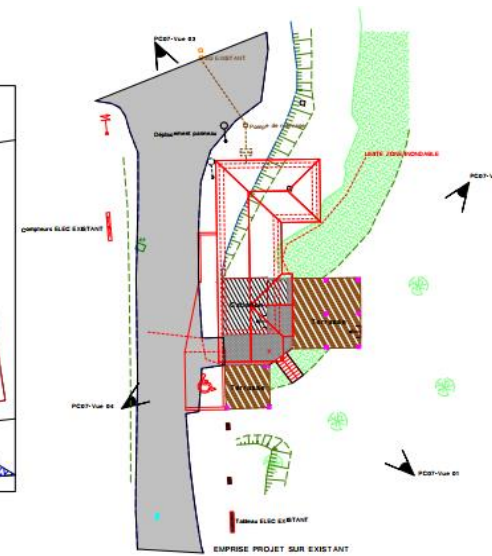
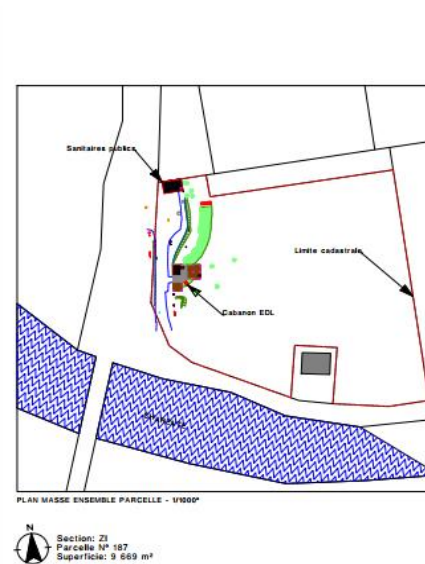
Une rencontre de l'ensemble des chefs de projet VA avec la Ministre a eu lieu le 16 avril à Paris pour échanger sur l'avancée des projets, les financements alternatifs et le logement

La formation des chefs de projet



2.

Les projets



Quatre type de projets :

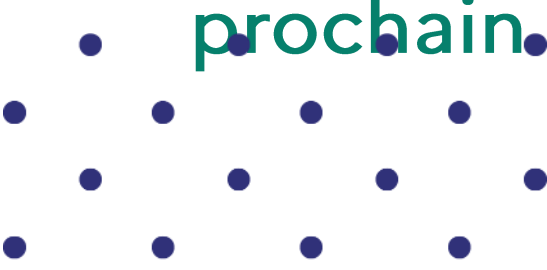
- Projets avancés
- Projets à creuser, qui nécessitent parfois une feuille de route.
- Projets au niveau de l'ingénierie complexe
- Projets fragiles (surdimensionné, trop cher, pas de consensus local, peu de soutien), qui nécessitent parfois des réorientations.

Les chefs de projet font remonter au fil de l'eau leurs fiches actions pour permettre à l'ANCT d'assurer un suivi. À ce jour, **504** fiches-actions ont été remontées à l'ANCT.

Dans le cadre de l'échange du 16 avril avec la ministre, 70 départements ont fait remonter :

- Une fiche sur un **projet avancé**
- Une fiche sur un **projet prometteur**

Une seconde vague de remontée de projets avancés interviendra en juin prochain.



C'est donc un total de 140 projets, répartis en deux catégories (projet avancé et projet prometteur), qui ont été présentés à la Ministre.

Exemple d'un projet avancé : Structuration d'un cœur de village autour d'une vieille bâtisse patrimoniale à Saint-Marcel-Plaulel (Haute-Garonne – Occitanie). Le projet accueillerait une nouvelle génération de population, de nouveaux équipements publics et favoriserait les déplacements doux.

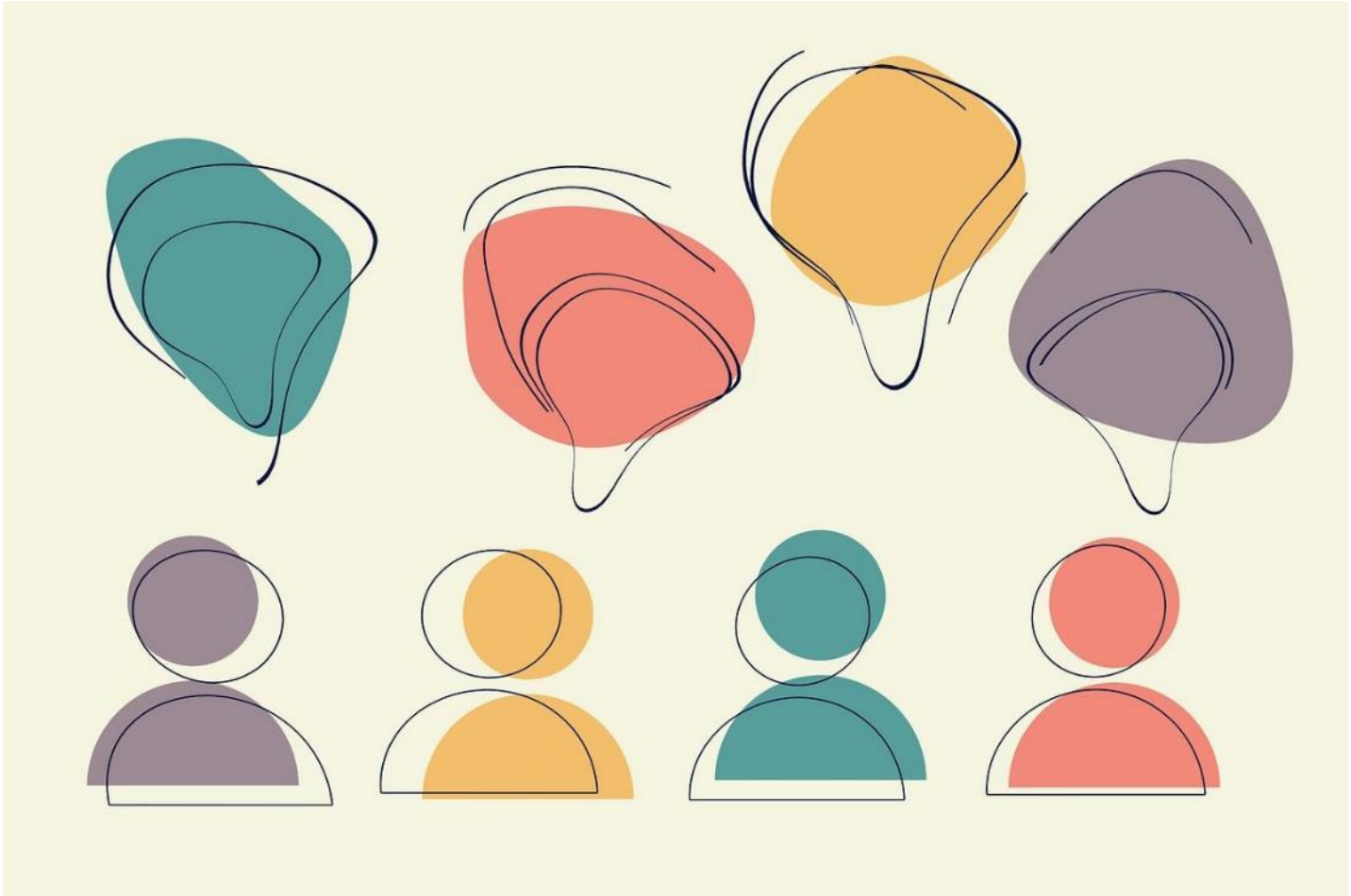
La commune a été accompagnée dans une 1ère réflexion par des ateliers menés par la DDT31 et le CAUE31. Aujourd'hui, le projet est réévalué afin d'envisager l'intégration d'un corps de ferme à rénover, jouxtant la mairie, sur lequel une programmation et un montage opérationnel sont à réfléchir. C'est le travail engagé dans le cadre de VA.





3.

Communication



Le programme Villages d'avenir dans la presse et les médias

- Interview de Monsieur Christophe Bouillon, président de l'ANCT, et de Mme Laurence Renaud, cheffe de projet Villages d'avenir dans la Vienne, le 23 février 2024, sur BFM Business.
- Plusieurs départements ont organisé des réunions de lancement du programme en réunissant les communes labellisées, faisant ainsi l'objet d'articles dans la presse locale et en ligne ([exemple en Charente-Maritime](#)).
- Des post LinkedIn par le service Communication de l'ANCT et une vidéo en préparation pour présenter le programme.



Le programme Villages d'avenir est lancé

La Chapelle-Bouëxic – Le programme Villages d'avenir, qui a pour objectif de soutenir davantage les communes rurales dans la conduite de leurs projets, a été lancé le 30 janvier dans la commune.

Le programme Villages d'avenir
C'est sur proposition du préfet d'Ille-et-Vilaine, à l'issue d'un processus de sélection associant les partenaires du programme (associations d'élus, le conseil départemental et le conseil régional de Bretagne), que l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a sélectionné 22 communes, pour la première vague dans le département.

« Nous lançons aujourd'hui à La Chapelle-Bouëxic le programme Villages d'avenir qui est un nouveau programme de soutien aux territoires lancé par l'État, explique Arnaud Sotge, secrétaire général adjoint de la préfecture. L'ANCT est représentée en Ille-et-Vilaine par le préfet Philippe Gustin. Ce programme va consister pour les 22 communes lauréates à être accompagnées dans leurs démarches sur des projets complexes. Il peut s'agir par exemple d'un bâtiment difficile à rénover ou à remettre sur le marché lorsqu'il y a un gros enjeu de logement avec du bâti vacant. Pour l'ensemble des sujets qui sont la vie des maires, nous allons proposer un soutien avec des partenaires, le conseil départemental et le conseil régional ».

Villages d'avenir est une mesure du plan France ruralités qui vise à répondre de manière adaptée aux besoins des territoires ruraux. Ce programme concerne des communes rurales de moins de 3 500 habitants.



Le programme Villages d'avenir a été lancé en présence de nombreux élus, parmi lesquels les 22 maires des communes lauréates.

Les origines du programme
« Le projet est né le 24 octobre 2018 lors d'un dîner de travail à Matignon, où nous avons demandé au Premier ministre, Édouard Philippe, de mettre en place un agenda rural français. En 2019, lors du congrès national des maires ruraux de France a été présenté le projet d'agenda rural, reconduit par Jean Castex, puis nous avons demandé d'avoir un label spécifique pour les communes rurales, Villages d'avenir. L'accord de principe a ensuite été donné par Elisabeth Borne pour créer ce dispositif », raconte Louis Pautrel, président de l'association des maires ruraux d'Ille-et-Vilaine (AMR35) et maire de Le Ferré.

Les attentes des deux maires locaux concernés par le dispositif
Roger Morazin, maire de La Chapelle-Bouëxic, attend quant à lui « de l'ingénierie, de l'aide à monter nos dossiers, à affiner nos projets et à les faire avancer; à limiter les blocages et ouvrir des solutions un peu plus rapidement. Nous avons aussi une idée du projet, mais un regard extérieur peut permettre de voir les choses autrement et d'être plus efficaces. Notre projet essentiel est de garder le bar-tabac-jeux. Aujourd'hui, les locaux ne sont pas adaptés et il faut apporter une solution.

C'est le projet le plus abouti et sur lequel nous pouvons avancer dès maintenant ». Pour Hugues Raffageau, maire des Brûlais, « notre gros projet consiste on la rénovation et l'extension du dernier commerce. Ce dispositif va nous apporter de l'ingénierie car nous ne sommes pas dimensionnés pour cela et va nous aider à financer ce projet qui s'élevait à 730 000 € d'investissement. Il y a plusieurs enveloppes gouvernementales, dont une pour les derniers commerces dans les milieux ruraux. Nous rentrons totalement dans ce cadre ».

Réunion de lancement en Ille-et-Vilaine



Un accompagnement par l'équipe Communication de l'ANCT

🎯 Une stratégie de communication globale

👤 Des post LinkedIn

📺 Le tournage de vidéos dédiées à VA

an
ct ANCTerritoires
60 025 abonnés
1 sem. • Modifié • 🔒

👤👤 Premier jour de formation et de rencontres pour plus de 60 chefs de projet
[#VillagesdAvenir](#) !



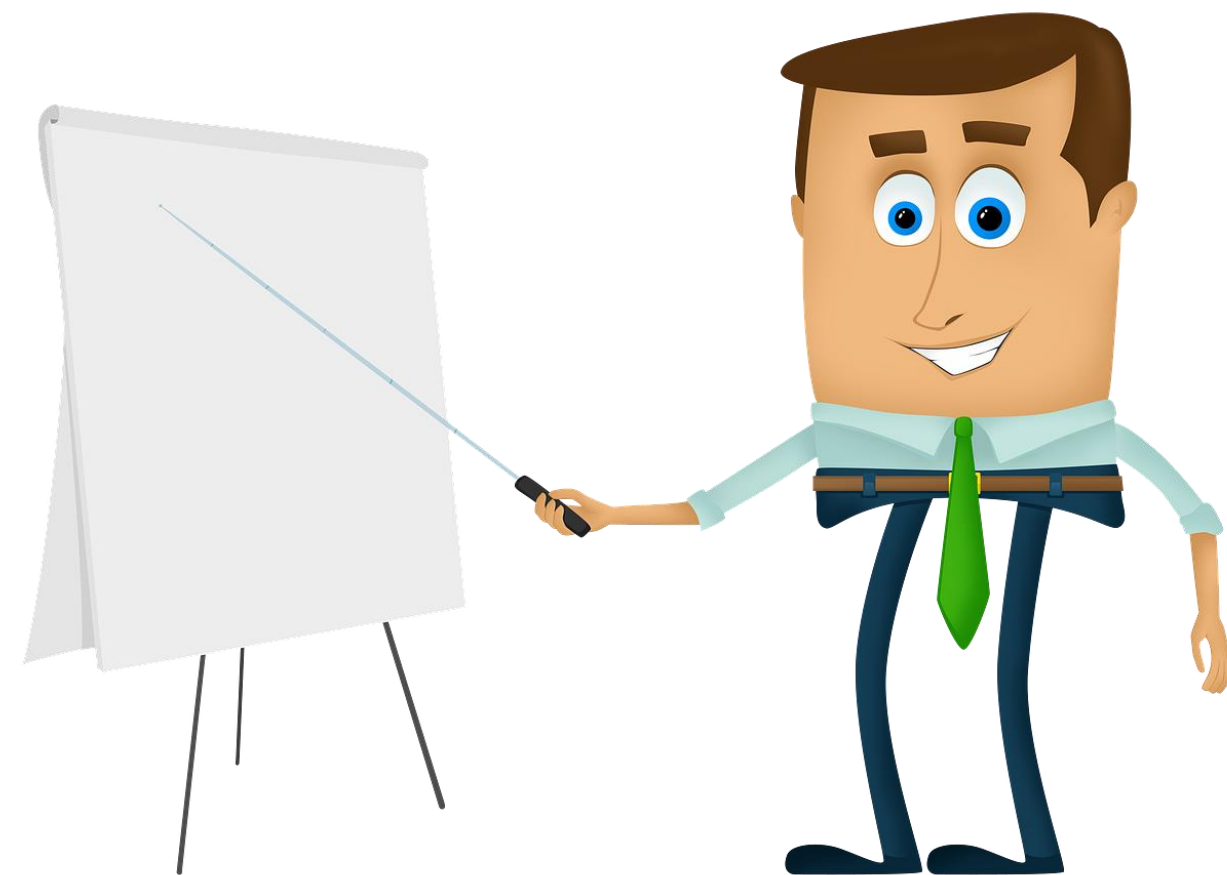
- 1  **Marius Chef de projet Villages d'Avenir**
Agence nationale de la cohésion des territoires • 403 vues • il y a 3 semaines
- 2  **Sophie, Cheffe de projet Villages d'Avenir**
Agence nationale de la cohésion des territoires • 231 vues • il y a 3 semaines
- 3  **France Ruralités - Formation des chefs de projet Villages d'Avenir avec la Ministre Dominique Faure**
Agence nationale de la cohésion des territoires • 56 vues • il y a 1 mois





4.

Pas de côté



Les communes non retenues (1 500 estimées)

Elles peuvent :

- Bénéficier de **l'ingénierie sur mesure** de l'ANCT ;
- Solliciter l'appui d'un **VTA** ;
- Préparer/affiner leur projet dans le cadre d'une future **seconde vague**



FRANCE 
RURALITÉS

LES RURALITÉS, AU COEUR DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE

Contacts :

Direction : Magali MARTIN magali.martin@anct.gouv.fr – 06.13.95.70.00

Villages d'avenir

Clémentine LAURENT clementine.laurent@anct.gouv.fr – 06.99.72.85.15

Pauline Marchand pauline.marchand@anct.gouv.fr -

France ruralités

David ARMELLINI David.armellini@anct.gouv.fr - 07.63.95.88.78

